



PRÉFET DES YVELINES

**Projet d'extension du zoo de Thoiry
Création d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)
Adaptation du PLU de la commune de Villiers-le-Mahieu**

**AVIS de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Yvelines, en date du 03 décembre 2019
Adopté à l'unanimité**

Commission présidée par monsieur Stéphane FLAHAUT, adjoint à la directrice
départementale des territoires et représentant monsieur le préfet

- 1) La CDPENAF rappelle que l'implantation des structures d'accueil devra être positionnée à une distance de sécurité raisonnable (~15 mètres) de la lisière du boisement.
- 2) Le projet prévoit de défricher une partie du bois pour « *étendre la vision, donner une forme plus plaisante visuellement à partir des habitats* ».
La CDPENAF rappelle que tout défrichement situé sur un ensemble boisé supérieur à 1 ha est soumis à une demande d'autorisation et ce, dès le premier mètre carré défriché (notamment pour la partie Sud du projet). Par ailleurs, toute demande de défrichement en EBC sera irrecevable.
- 3) Le site s'inscrit entre des secteurs repérés en tant que zones humides de classe 3. La CDPENAF prend note de la prise en compte de ces zones humides dans la présentation du projet (études obligatoires avant tout aménagement afin de mettre en œuvre le principe "éviter-réduire-compenser").

L'adjoint à la directrice départementale des territoires


Stéphane FLAHAUT